

UNITES CONSTITUTIVES DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

E1 - Epreuve scientifique et technique

A1 - (U.11) Etude d'un système de production

COMPETENCES TERMINALES

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES

		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
		DEFINITION DU PRODUIT	CONNAISSANCE DES MATERIAUX	ETUDE DES MATERIELS	TECHNIQUES DE FABRICATION	TRANSFERT ET MANUTENTION	SUIVI DE LA PRODUCTION	QUALITE CONTRÔLE	HYGIENE SECURITE ERGONOMIE	COMMUNICATION ET DIALOGUE
		S1.1 S1.2 S1.3	S2.1 S2.2 S2.3	S3.1 S3.2 S3.3	S4.1 S4.2	S5.1 S5.2	S6.1 S6.2 S6.3 S6.4 S6.5 S6.6	S7.1 S7.2 S7.3 S7.4	S8.1 S8.2 S8.3	S9.1 S9.2
C1	1 Décoder et analyser les données de définition									
	2 Décoder et analyser les données opératoires									
	3 Décoder et analyser les données de production						■	■	■	
C2	1 Etablir un mode opératoire									
	2 Déterminer les moyens à mettre en œuvre									
	3 Assurer l'ordonnancement de la production						■	■	■	
	4 Contribuer à l'approvisionnement de la production						■	■	■	
C3	1 Participer à la réalisation du produit									
	2 Réaliser des fabrications									
	3 Assurer le lancement et le suivi de la production						■	■	■	
	4 Assurer le suivi de la qualité						■	■	■	
	5 Régler et maintenir en état les matériels						■	■	■	
C4	1 Traiter des informations, dialoguer avec des interlocuteurs internes et externes									
	2 Consigner les informations, rendre compte									
	3 Choisir, utiliser le moyen de communication adapté									
	4 Transmettre un savoir-faire									

UNITE U12

(épreuve E 1 / sous-épreuve E12 : mathématiques et sciences physiques)

L'unité Mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°11 du 15 juin 1995)

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI)

La partie sciences physiques comprend :

- la formation méthodologique de base,
- les unités spécifiques suivantes :

Electricité : Transport et sécurité (E2)
Puissance électrique (E3)

Mécanique : Cinématique (M1)
Vibrations (M7)

Chimie organique : Alcanes (C8)
Structure et propriétés des matériaux (C11)
Textiles (C13)

UNITE U13

(épreuve E 1 / sous-épreuve E13 : travaux pratiques de sciences physiques)

L'unité "Travaux pratiques de sciences physiques" englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Electricité I (courant continu)
- Electricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie I (solutions aqueuses)
- **CHIMIE II (CHIMIE ORGANIQUE)**

**E2 - Epreuve technologique
Préparation d'une production**

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES

COMPETENCES TERMINALES

		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
		DEFINITION DU PRODUIT	CONNAISSANCE DES MATERIAUX	ETUDE DES MATERIELS	TECHNIQUES DE FABRICATION	TRANSFERT ET MANUTENTION	SUIVI DE LA PRODUCTION	QUALITE CONTRÔLE	HYGIENE SECURITE ERGONOMIE	COMMUNICATION ET DIALOGUE
		S1.1 S1.2 S1.3	S2.1 S2.2 S2.3	S3.1 S3.2 S3.3	S4.1 S4.2	S5.1 S5.2	S6.1 S6.2 S6.3 S6.4 S6.5 S6.6	S7.1 S7.2 S7.3 S7.4	S8.1 S8.2 S8.3	S9.1 S9.2
C1	1	■	■		■	■	■	■		
	2		■				■			
	3									
C2	1	■	■							
	2	■	■		■	■				
	3									
	4									
C3	1		■							
	2		■							
	3									
	4									
	5									
C4	1									
	2		■				■			
	3									
	4									

E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel
A3 - (U.31) Evaluation de la formation en milieu professionnel

COMPETENCES TERMINALES		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
		DEFINITION DU PRODUIT	CONNAISSANCE DES MATERIAUX	ETUDE DES MATERIELS	TECHNIQUES DE FABRICATION	TRANSFERT ET MANUTENTION	SUIVI DE LA PRODUCTION	QUALITE CONTRÔLE	HYGIENE SECURITE ERGONOMIE	COMMUNICATION ET DIALOGUE
		S1.1 S1.2 S1.3	S2.1 S2.2 S2.3	S3.1 S3.2 S3.3	S4.1 S4.2	S5.1 S5.2	S6.1 S6.2 S6.3 S6.4 S6.5 S6.6	S7.1 S7.2 S7.3 S7.4	S8.1 S8.2 S8.3	S9.1 S9.2
C1	1 Décoder et analyser les données de définition									
	2 Décoder et analyser les données opératoires									
	3 Décoder et analyser les données de production									
C2	1 Etablir un mode opératoire									
	2 Déterminer les moyens à mettre en œuvre									
	3 Assurer l'ordonnancement de la production									
	4 Contribuer à l'approvisionnement de la production									
C3	1 Participer à la réalisation du produit									
	2 Réaliser des fabrications									
	3 Assurer le lancement et le suivi de la production									
	4 Assurer le suivi de la qualité									
	5 Régler et maintenir en état les matériels									
C4	1 Traiter des informations, dialoguer avec des interlocuteurs internes et externes									
	2 Consigner les informations, rendre compte									
	3 Choisir, utiliser le moyen de communication adapté									
	4 Transmettre un savoir-faire									

E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel
B3 - (U.32) Mise au point d'un produit

COMPETENCES TERMINALES

SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES

		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
		DEFINITION DU PRODUIT	CONNAISSANCE DES MATERIAUX	ETUDE DES MATERIELS	TECHNIQUES DE FABRICATION	TRANSFERT ET MANUTENTION	SUIVI DE LA PRODUCTION	QUALITE CONTRÔLE	HYGIENE SECURITE ERGONOMIE	COMMUNICATION ET DIALOGUE
		S1.1 S1.2 S1.3	S2.1 S2.2 S2.3	S3.1 S3.2 S3.3	S4.1 S4.2	S5.1 S5.2	S6.1 S6.2 S6.3 S6.4 S6.5 S6.6	S7.1 S7.2 S7.3 S7.4	S8.1 S8.2 S8.3	S9.1 S9.2
C1	1 Décoder et analyser les données de définition	■	■	■	■		■			■
	2 Décoder et analyser les données opératoires									
	3 Décoder et analyser les données de production									
C2	1 Etablir un mode opératoire	■	■		■		■			
	2 Déterminer les moyens à mettre en œuvre	■	■	■	■					
	3 Assurer l'ordonnancement de la production									
	4 Contribuer à l'approvisionnement de la production									
C3	1 Participer à la réalisation du produit		■		■					
	2 Réaliser des fabrications		■		■					
	3 Assurer le lancement et le suivi de la production				■					
	4 Assurer le suivi de la qualité									
	5 Régler et maintenir en état les matériels		■	■	■	■				
C4	1 Traiter des informations, dialoguer avec des interlocuteurs internes et externes									
	2 Consigner les informations, rendre compte			■	■					■
	3 Choisir, utiliser le moyen de communication adapté									
	4 Transmettre un savoir-faire									

E3 - Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel
C3 - (U.33) Réalisation d'une production

		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIES								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
COMPETENCES TERMINALES		DEFINITION DU PRODUIT S1.1 S1.2 S1.3	CONNAISSANCE DES MATERIAUX S2.1 S2.2 S2.3	ETUDE DES MATERIELS S3.1 S3.2 S3.3	TECHNIQUES DE FABRICATION S4.1 S4.2	TRANSFERT ET MANUTENTION S5.1 S5.2	SUIVI DE LA PRODUCTION S6.1 S6.2 S6.3 S6.4 S6.5 S6.6	QUALITE CONTRÔLE S7.1 S7.2 S7.3 S7.4	HYGIENE SECURITE ERGONOMIE S8.1 S8.2 S8.3	COMMUNICATION ET DIALOGUE S9.1 S9.2
C1	1									
	2									
	3									
C2	1									
	2									
	3									
	4									
C3	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
C4	1									
	2									
	3									
	4									

REMARQUE : les compétences et savoirs croisés, énumérés ci-après, ne doivent pas être pris en compte pour l'évaluation de l'unité U33 (sous-épreuve E33) :
C2.3-S5.1, C3.3-S5.1, C3.3-S6.5, C3.3-S7.2, C3.3-S7.3, C3.3-S9.2

UNITE U4

(épreuve E 4 : langue vivante)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°18 du 12 mai 1988).

UNITE U51

(épreuve E 5 / sous-épreuve E51 : français)

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°11 du 15 juin 1995).

UNITE U52

(épreuve E 5 / sous-épreuve E52 : histoire géographie)

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°11 du 15 juin 1995).

UNITE U6

(épreuve E 6 : éducation artistique - arts appliqués)

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme -référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 aux programmes des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°32 du 17 septembre 1987).

UNITE U7

(épreuve E 7 : éducation physique et sportive)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive en lycée (B.O. n°46 du 14 décembre 1995).

UNITE FACULTATIVE UF2

(épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du relatif au programme d'hygiène - prévention - secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.

